

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 06 décembre 2022

Nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

30/11/2022

Date d'affichage

30/11/2022

Objet de la délibération n° 13-2022

Approbation du procès-verbal
de la séance du 20 octobre 2022

Présents

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

M. Denis SERRE a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 1

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.



Le Président,
Gérard DAUDET

DLB13-2022

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 06 décembre 2022

Nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président**.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

30/11/2022

Date d'affichage

30/11/2022

Objet de la délibération n° 14-2022

Avoirs techniques

Présents

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

M. Denis SERRE a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 2

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les avois techniques suivant :

HUMMEL Patrick

DUBLET Hélène

TEMPIER Jean-Paul

GORDES

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

MENERBES

1 991 m³

752 m³

78 m³

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Conforme au registre du Syndicat.

Le Président,
Gérard DAUDET.

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 8

Séance du 06 décembre 2022

Nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président**.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

30/11/2022

Date d'affichage

30/11/2022

Objet de la délibération n° 15-2022

Remise gracieuse

Présents

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON)

Pouvoir

M. Denis SERRE a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 3

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré,

ACCORDE la remise gracieuse suivante :

- CLINIQUE SYNERGIA (Saint Roch) - CAVAILLON : 13 795 m³

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,
Gérard DAUDET.

